

Colette de Corbie

Singulier destin que celui de Colette de Corbie ! Une partie des pays dans lesquels elle a vécu étaient en guerre – c'était la guerre de cent ans –, l'Église était divisée entre deux papes et donc entre deux chrétientés – c'était le schisme d'Occident – et l'Ordre franciscain lui-même avait perdu la ferveur des origines et avait en bonne partie grand besoin de réforme. Au cœur d'une société, d'une Église et d'un Ordre en crise, Colette a rayonné de la sainteté de Dieu. Elle demeure pourtant bien méconnue.

Elle est née en janvier 1381 dans la petite ville picarde de Corbie, au Nord de la France, à l'ombre d'une abbaye bénédictine où travaillait son père comme charpentier. Elle se sentit vite appelée par Dieu, mais les essais qu'elle fit dans différentes communautés furent sans succès : elle voulut être tout d'abord béguine – les béguines sont des femmes laïques qui vivent une vie religieuse sans prononcer de vœux – puis Bénédictine et Clarisse, mais les unes et les autres ne lui paraissaient pas être assez pauvres. Un Franciscain lui proposa alors d'être « recluse », c'est-à-dire de vivre enfermée dans une petite maison adossée à une église. Elle y vécut quatre ans, jusqu'au jour où elle eut une vision de saint François qui la présentait au Seigneur pour qu'elle réformer l'Ordre franciscain. Celui qui rapporte cette vision, c'est l'un des confesseurs franciscains de Colette – on dirait aujourd'hui plutôt son accompagnateur spirituel – qui a écrit sa *Vie*, Pierre de Vaux – ou de Reims. Cette même vision est aussi rapportée par l'une des sœurs qui a longtemps vécu avec Colette, Perrine de Baume, et qui a rassemblé ses souvenirs. Ces deux textes, celui de Pierre de Vaux et celui de Perrine de Baume, sont les deux sources majeures que nous avons à disposition pour connaître la vie de Colette de Corbie. Sœur Perrine écrit à propos de cette vision : « J'ai entendu dire au Père de Reims, à frère Henri – Henri de Baume, l'oncle de Sœur Perrine, un autre des confesseurs de Colette – et à frère François Claret que notre Mère a été présentée par notre glorieux Père saint François à Dieu, pour faire la réformation de l'Ordre, laquelle Notre Seigneur octroya à notre glorieux Père saint François ».

Colette quitta alors son reclusage – elle fut relevée de son vœu de clôture en 1406 – et sur le conseil d'Henri de Baume, elle se rendit à Nice où se trouvait le pape Benoît XIII, qui était le pape d'Avignon, et lui demanda de devenir Clarisse. Le pape non seulement le permit, mais lui imposa le titre d'abbesse.

Désormais, Colette pouvait commencer la réforme que lui demandait le Seigneur. En 1408, le pape lui donna le couvent des Clarisses de Besançon. La plupart des monastères de Clarisses ne vivaient plus alors sous la règle donnée par sainte Claire, mais sous la règle donnée par le pape Urbain IV en 1263, qui était beaucoup moins stricte. Colette voulut revenir à la règle de sainte Claire pour ses couvents : elle l'a pour ainsi dire redonnée aux Clarisses, ce qui est un de ses très grands mérites. Cette règle, elle l'a aussi commentée pour ses sœurs.

En 1412, la communauté de Besançon fit le choix de la pauvreté radicale : la réforme était dès lors en route.

De 1412 à 1447 – l'année de sa mort à Gand –, les fondations de couvents se succédèrent, dix-sept en tous, dont deux sur le territoire de la Suisse actuelle – c'était alors la Savoie –, à Vevey en 1424-1426 et à Orbe en 1426-1428. De ces couvents, il en subsiste aujourd'hui deux, celui de Poligny, fondé en 1417 dans le Jura, et celui du Puy, fondé en 1425-1432 en Auvergne.

L'influence de Colette s'étendit également aux Franciscains. Elle aida des frères du couvent de Dôle, proche de Poligny, à se réformer, malgré l'opposition qu'ils rencontrèrent et sans avoir aucune juridiction sur eux. Son influence fut essentiellement spirituelle. On appela ces frères et ceux qui les suivirent les « Colétans ».

Malgré toutes ces fondations, malgré tout le rayonnement qui fut le sien, Colette de Corbie eut toujours le sentiment d'être peu de chose... On a conservé d'elle différentes lettres, qui nous permettent d'entrer dans son intimité. Dans l'une d'elles, adressée à Sœur Agnès de Vaux, dont elle était très proche, elle demande des prières pour elle. Cette lettre est bouleversante : « Quand je vois que je vis toujours sans connaissance de moi-même et de Notre-Seigneur, écrit Colette, je suis parfois dans une grande tristesse et en danger, comme Dieu le sait, car je pense que je damne dans la vie religieuse et que l'enfer n'est pas suffisant pour me punir. Car quand je considère mes grands péchés et tout ce que je ne connais pas, je suis comme désespérée. Hélas, j'ai porté l'habit de religieuse sans faire nulle œuvre de religieuse, j'ai transgressé ma sainte règle et je ne sais si je ne fis jamais une confession qui plaise à Dieu. C'est pourquoi j'ai grande nécessité de revenir à vous, comme celle qui a grand besoin de réconfort. Hélas, ma Mère, ma sœur et mon amie, ayez pitié devant de moi devant Notre Seigneur, afin qu'il ait pitié de moi ».

Et lorsque Colette écrit à Pierre de Vaux, et qu'elle lui dit ce qu'il doit faire, c'est sans aucun doute, c'est son propre modèle qu'elle lui donne. Cela nous permet de savoir ce qui était l'essentiel pour elle : « Mon cher Père, de toute la puissance de ma pauvre âme, je vous prie de mettre tous les efforts que vous pouvez à aimer Notre Seigneur, embrassez votre cœur en la bienheureuse passion de notre bienheureux Sauveur, portez et partagez ses peines comme un vrai enfant, allez partout après lui par un ardent désir, méprisez tout autre amour que le sien ; que votre espérance soit toute en lui, et j'ai l'espérance qu'il vous fera beaucoup de bien, louez-le et remerciez-le souvent, qu'une bienheureuse crainte soit toujours en votre cœur, mon Père ; ne vous souciez pas de moi, Notre Seigneur a plus grand pitié de moi que je ne suis digne ».

Sainte Colette ne manquait pas de caractère. À la fin de sa vie, elle voulut fonder un couvent à Corbie, la ville où elle était née. Malgré tous ses efforts, malgré l'intervention de nombre de ses proches, cette fondation fut impossible. Les moines qui étaient à Corbie, et qui pourtant la connaissaient bien, s'opposèrent à elle de toutes les forces, craignant de perdre de l'argent qu'on donnerait aux sœurs. Elle leur écrit : « Vous me demandez que je renonce à l'édification de ce couvent, je le fais bien malgré moi, car je ne doute pas qu'une fois devant le souverain juge, vous n'ayez à rendre compte d'avoir empêché un si grand bien ».

Au moment de mourir, elle dit à Pierre de Vaux : « Mon Père, ce que j'ai fait, je l'ai fait parce que Notre Seigneur me l'a demandé, et bien que je sois une grande pécheresse pleine de défauts, si je devais le faire encore, je ne sais comment je pourrais le faire autrement que je ne l'ai fait ».

La vie de sainte Colette reste à écrire. Il faut espérer que ce sera bientôt fait.